

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le trente Mars à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/03/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont
le conseil doit être
composé : 15

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME

Mandat de procuration :

Absents/Excusés : Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX, Linda KWIECIEN, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, René WAGNER

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno MINUTIELLO

Membres présents.....20
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....10
Votants.....20

Délibération 2022 0014

Finance :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	20	20	0	0	0

FINANCES : EXAMEN ET VOTE DES COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET SES ANNEXES 2021

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes sont joints en annexes.

Le président expose aux membres du comité de pôle que le compte de gestion du budget principal et des deux budgets annexes sont établis par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Sur proposition du Président et après avis du bureau de pôle, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2021 et les deux budgets annexes Transport /Mobilité 2021 et de la régie dotée de la seule autonomie financière « Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois » 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 avril 2022
Philippe DANIEL
Président.

